25e ANNÉE N° 2168 PARAIT LE SAMEDI 1er MAI 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les Jeunes Turcs

Le Comité "Union et Progrès"

Un membre du parti des jeunes-turcs a résumé comme suit l'histoire du comité "Union et Progrès" :

C'est en 1894 que quatre élèves de la Faculté militaire de Constantinople jetèrent les bases d'une association qu'ils appelèrent Union et Progrès. Ce premier comité et les sous-comités qu'il créa par la suite, parvinrent à grouper un nombre important d'adhérents ; mais il sombra dans le sang sous la dénonciation d'Ismaïl pacha, commandant de la place de Constantinople qui avait été chargé par les membres de ce parti de faire un coup d'Etat.

Toutefois l'élan était donné et pendant que les Mourad et les Ahmed Riza prenaient le chemin de l'Europe et créaient des journaux : le "Mechveret", le "Nizam" et autres feuilles politiques similaires une nouvelle tentative fut faite ; encore une fois l'organisation fut dénoncée et un conseil de guerre réuni à Tach-Kichla, le 2 juin 1897, condamna 81 de ces jeunes gens, 13 à mort, 22 aux travaux forcée à perpétuité et les autres à des peines variant de 6 mois à 20 ans.

Abdul-Hamid l'emportait encore. Mais malgrè sa puissance de corruption, l'idée se propageait quand même et quoiqu'il eut constitué ses hordes des hafiés "espions" en institution d'Etat et que le titre de sa Ser-Hafié (chef des espions) fût un des plus disputés, la propagande trouvait des nouveaux adhérents et bientôt un nouveau comité se constituait à Salonique et c'est lui qui, avec une persévérance et un dévouement admirables, réussit par l'emporter et à faire remettre en vigueur la Constitution promulguée trente ans auparavant sous les auspices du grand vizir Midhat pacha.

On connait la fin de ce grand homme d'Etat. Après l'avoir fait interner à Taïf (Arabie) et étrangler par ses créatures, Abdul-Hamid qui voyait en Midhat pacha le vengeur, ne retrouva sa tranquilité qu'au reçu de la tête du "Père de la Constitution ottomane" dans une cassette portant l'inscription suivante : "Ivoire japonais, objet d'art pour Sa Majesté Impériale le Sultan".

A cette première grande victime vinrent s'ajouter les centaines de jeunes gens arrachés à leur famille. J'ai assisté à Rodhes au jugement d'un jeune Turc. Les promesses d'Abdul-Hamid et la misère qu'il endurait à l'étranger l'avaient décidé à rentrer et le sultan l'avait fait envoyer à Rhodes avec ordre de lui procurer un emploi dans l'adminstration du vilayet. Un beau jour, des ordres nouveaux vinrent de Constantinople et un tribunal de circonstance le condamna à 10 ans de prison. Le président lui ayant demandé ce qu'il avait à dire pour sa défense, le jeune Turc répondit avec mépris : "Exécutez les ordres qui vous sont venus, vous n'êtes que des valets du tyran qui règne à Constantinople".

L'histoire de Mazin bey, l'apôtre de la liberté, définira mieux que tout autre la puissance de dévouement des jeunes Turcs. Sa tête avait été mise à prix. Il aurait pu attendre en Europe la fin du régime néfaste d'Abdul-Hamid, mais il préféra l'action. Sous divers déguisements, il parcourut l'Asie Mineure, semant partout la bonne parole. Les dernières années il prit le costume de Chaih (religieux) et lorsque l'ordre vint de Constantinople d'envoyer les régiments d'Anatolie contre les régiments insurgés de Macédoine, il s'embarqua avec eux, sous le costume de soldat. Dans un coin du bateau qui l'emportait à Salonique il se tenait rêveur et angoissé lorsqu'un soldat de la réserve à barbe grisonnante vint à lui et lui frappa sur l'épaule, lui dit : "Jeune homme, tu penses à ceux que tu as quittés, mais réjouis-toi, nous allons vers nos frères qui ont besoin de nous. Nous n'allons pas les combattre

Vas, bientôt tu seras de retour". A ces paroles, raconte Nazim bey, je ne puis retenir mes larmes et j'oubliais toutes les années d'angoisses passées. Ma mission avait réussi.

Lorsqu'un parti possède des hommes de cette trempe et de la trempe des Niazi, des Enver, des Ahmed Riza, il ne saurait périr, et malgré l'angoisse de l'heure présente, il reste avéré que le bonheur et la prospérité de la Turquie, c'est le comité Union et Progrès qui l'emportera.

SOLEYMAN bey.

Gambetta et le "Piston"

De la *GRANDE REVUE*, du 25 avril 1909 M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse.

Il ne faut donc pas compliquer hypocritement le problème qui s'offre aux méditations des hommes de progrès et de liberté en laissant croire que la France est menacée d'un vaste chômage de toutes les administrations publiques ! Il est inexact et stupide de prétendre que la patrie elle-même va être mise en danger par une sorte de 1e mai officiel où se trouveront arrêtés, en même temps que toutes les usines privées, tous les rouages du gouvernement. Non ! Il ne s'agit pas pour les fonctionnaires, d'organiser la grève générale : il s'agit d'en finir avec les passe-droits, avec les défauts de garantie, avec les recrutements capricieux, avec les irrégularités d'avancement, avec les rigueurs disciplinaires injustes, avec l'arbitraire et le favoritisme dont ils souffrent.

Si l'on appelle cela une révolution, — eh bien, oui, cette révolution-là nous devons la faire pour en éviter d'autres, plus violentes et plus terribles.

Et nous avons même tout intérêt à l'accomplir le plus tôt possible.

Depuis l'époque déjà lointaine ou Gambetta écrivant à son père, le 4 avril 1879, lui reprochait d'accueillir trop facilement les solliciteurs et lui disait en propres termes :

« Quant aux diverses recommandations que tu m'as adressées (cinq en huit jours), permets-moi de te dire que c'est trop et que tu te laisses aller à accueillir trop vite les demandes. *Je ne peux ni ne dois envisager toutes ces sollicitations...* »

Depuis ce temps, tous les hommes qui ont marqué dans la République ont essayé, — vainement ! — d'arrêter le flot montant des requêtes, des apostilles, des candidatures injustifiables mais puissamment patronnées, grâce auxquelles ont voyait des intrus sans mérite ou sans droits acquis, pénétrer dans les rangs et bientôt prendre la tête des légions de fonctionnaires laborieux et résignés de tous les ministères, de toutes les préfectures et de toutes les municipalités.

Le scandale de l'envahissement des administrations publiques par ces « non valeurs » imposés comme des favoris dure en réalité depuis plus de trente ans.

NOS

Bureaux de Bienfaisance

Suite

Les bureaux de bienfaisance de Frrnce ont secouru en 1906 — dernière année dont nous ayons actuellement les comptes — 1.320,148 individus, Or, ceux des Basses-Alpes en ont secouru 3,238 et ceux des Hautes-Alpes 2.234.

Il en ressort que, pour 1000 individus, les bureaux de bienfaisance en ont secouru :

En France	33
Dans les Basses-Alpes	28
Dans les Hautes-Alpes	20

Et comment ce sont répartis ces secours ? Cela est un peu plus compliqué à établir et, bon gré mal gré, il faut ici entrer dans les détails.

On classe les bénéficiaires des secours des bureaux de bienfaisance en trois groupes distincts : les « valides » les « infirmes » et les « vieillards », et dans chaque groupe, on les divise suivant le sexe. On distingue même chez les infirmes et les valides, les enfants au-dessous de 16 ans, des adultes.

Faisons donc le décompte des « secourus » de chacun de ces groupes :

1° *Vieillards*

	Hommes	Femmes	Totaux
En France	113.360	172.450	285.810
Basses-Alpes	620	538	1.158
Hautes-Alpes	276	384	580

2° *Infirmes*

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
France	42.428	42.365	11.768	99.561
Basses-Alpes	355	289	29	673
Hautes-Alpes	140	128	20	278

3° *Valides*

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
France	212.236	254.305	368.246	934.777
Bassses-Alpes	649	641	117	1.407
Hautes-Alpes	586	506	284	1.376

Rapprochons ces chiffres du chiffre total des « secourus » et comparons les résultats.

On trouve ainsi que, pour 1·000 « secourus » il y a :

	Vieillards	Infirmes	Valides
En France	216	75	708
Dans les Basses-Alpes	357	207	434
Dans les Hautes-Alpes	250	124	616

Ce qui frappe surtout, dans ces chiffres, c'est la proportion extrêmement élevée des « vieillards » parmi les « secourus » des bureaux des Basses Alpes.

Sur ce dernier point une observation s'impose. C'est qu'il est logique qu'il y ait relativement plus de vieillards « secourus » dans les Basses-Alpes que dans les autres départements, car il y a relativement plus de vieillards dans les Basses-Alpes qu'ailleurs.

On n'a pour s'en assurer qu'à se reporter aux tableaux de le population classée par âge, qui ont été dressés après le dénombrement de 1901.

En examinant de près les chiffres on trouve que, sur 100 habitants, il y en a, en effet, à peu près 14 dans les Basses Alpes qui ont 60 ans et davantage, contre 12 dans l'ensemble de la France,

Nous ne prétendons pas que ce phénomène — que l'intensité de l'émigration suffit à expliquer — soit la seule cause de la proportion considérable qu'occupent les vieillards sur l'ensemble de nos « secourus ». Nous constatons seulement qu'il peut en être une des raisons. Mais nous nous garderons bien de rien affirmer, car nous savons trop le danger qu'il y a à vouloir faire dire trop de choses aux chiffres pour leur demander de dire ce qu'ils ne disent pas....

Ajoutons que, sur l'ensemble des « secourus » des bureaux de bienfaisance, on trouve :

	Français	Etrangers
En France	1 272.390	46.758
Dans le Basses-Alpes	2.838	400
Dans les Hautes-Alpes	2.109	125

Ce qui revient à dire que sur 1.000 « secourus » il y a en France, 35 étrangers, contre 123 dans les Basses-Alpes et 55 dans les Hautes-Alpes.

On ne sera pas surpris que nous dépassions la moyenne. On le serait plutôt que les Hautes-Alpes en soient si près.

Mais il ne suffit pas d'avoir comparé le nombre de nos bureaux le bienfaisance au nombre des bureaux de bienfaisance de France, ni d'avoir fait le décompte des malheureux qu'ils secourent, pour avoir donné une idée précise et exacte de leur situation. Il faut encore connaître leur « fortune » leurs recettes, leurs dépenses,

André HONNORAT.

(à suivre)

TRIBUNE LIBRE

Notre confrère, M. Reynaud, imprimeur papetier à Oraison, mène, depuis trois ans, une campagne active contre les instituteurs et institutrices des écoles qui ne craignent pas de vendre aux élèves les fournitures scolaires au détriment du pauvre contribuable de libraire papetier établi dans la même commune. Bien que nous ne soyons pas directement intéressé dans ce conflit, nous joignons nos énergiques protestations à celles de notre confrère d'Oraison afin que les autorités fassent cesser le plus tôt cette concurrence déloyale là ou elle existe, et qu'elle laisse gagner au patentable sa misérable vie à laquelle il a cependant droit.

Voici ce que nous adresse M. Reynaud :

Fonctionnaires-Commerçants

Depuis trois ans et par tous les moyens j'ai essayé de lutter contre la concurrence illégale faite par certains fonctionnaires aux commerçants en général et en particulier par les instituteurs aux libraires-papetiers.

Les abus que j'ai signalés, loin de diminuer ne font que s'aggraver aux dépens des petits patentés,

Je tiens pourtant à démontrer que mes réclamations sant parfaitement justifiées et que si MM. les instituteurs peuvent impunément se livrer à leur négoce illicite, la faute en est à la coupable tolérance d'une administration qui veut ignorer la loi

Il est des principes de droit public qui priment toutes les combinaisons politiques et que ne peuvent entamer aucune circulaire ministérielle.

Toutes les lois restent en vigueur jusqu'à ce qu'une autre viennent les abroger.

Les décrets peuvent renseigner sur l'application d'une loi, ils peuvent rappeler l'obligation de faire exécuter une loi tombée en désuétude, mais ils ne peuvent la supprimer.

Or, la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire du 30 octobre 1887, Titre II, Chapitre II, Article 25 est formelle : « *Sont interdits aux Instituteurs et Institutrices publics de tout ordre les professions commerciales et industrielles.* »

Tout récemment M. Cruppi, ministre du Commerce. rappelait fort à propos ce principe de droit : « *La pratique d'un commerce est*

© VILLE DE SISTERON

incompatible avec l'exercice d'une fonction publique. »

On aura beau ergoter, chicaner sur les mots, torturer les textes, il faudra les interpréter bien jésuitiquement, pour nier que, (là où le vendeur n'est pas lui-même producteur), il n'y a pas opération commerciale à vendre des marchandises avec bénéfice.

C'est pourtant ce que solidairement soutiennent les instituteurs et l'administration ainsi que l'on pourra en juger,

Le 10 février 1909, j'écrivai à M. le Préfet des Basses-Alpes la lettre suivante :

Monsieur le Préfet

Par deux lettres déjà, le 21 décembre 1908 et le 20 janvier 1909 (cette dernière recommandée) j'ai eu l'honneur de vous soumettre la situation qui m'est créée par la concurrence illégale que me fait le corps enseignant d'Oraison.

Mes deux lettres n'ont eu aucune réponse.

Je tiens essentiellement à savoir si la circulaire de M. le Ministre du Commerce de Novembre 1908, n'est pas applicable aux Basses Alpes et à la ville d'Oraison en particulier.

Je compte M. le Préfet que vous voudrez bien m'honorer d'une prompte réponse, me faisant connaitre si cette circulaire est applicable aux instituteurs, car je suis bien décidé, ce dans le plus bref délai, à porter plus haut mes revendications, et à renseigner qui de droit sur la façon dont sont appliquées les circulaires ministérielles.

Je suis persuadé Monsieur le Préfet que si je n'ai encore obtenu aucune réponse, la faute ne vient pas de vous mais d'un de vos bureaux chargé de ce service.

Veuillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Justin Reynaud, imprimeur-papetier
à Oraison (B.-Alpes),

P.S. — Ci-joint un deuxième timbre pour la réponse que j'attendrai jusqu'au 20 courant seulement.

Le 18 février, Monsieur le Préfet me répondait par la lettre que voici :

Monsieur Reynaud, imprimeur papetier
à Oraison (B.-Alpes).

Vous m'avez adressé une réclamation au sujet de la vente de fournitures classiques à leurs élèves par M. et Mme Jourdan, directeurs des écoles de garçons et de filles d'Oraison.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que suivant un arrêté de la Cour de Cassation en date du 8 mars 1864, les instituteurs en achetant, pour les revendre à leurs élèves exclusivement, n'exercent pas le commerce de la librairie ; il ne font en cela qu'un acte accessoire à l'enseignement et pour lequel il n'est pas nécessaire qu'ils soient pourvu du brevet de libraire.

Ils ne peuvent non plus être considérés comme exerçant la profession de marchand de papier en détail, imposables aux droits de patente, (arrêt du Conseil d'Etat, 20 juillet 1864).

Enfin l'article 12 du réglement scolaire modèle, du 18 janvier 1887, confère implicitement aux instituteurs le droit de vendre des fournitures classiques à leurs élèves.

Cet article est en effet, ainsi conçu.

« Un tableau portant le prix de tous les objets que l'instituteur est autorisé à fournir aux élèves sera affiché dans l'école, après avoir été visé par l'inspecteur primaire. »

La circulaire de M. le Ministre du Commerce ne modifiant pas les dispositions antérieures concernant la vente des tournitures classiques et M. et Mme Jourdan s'étant conformés aux prescriptions ci-dessus, je regrette ne pouvoir donner une suite favorable à votre requête.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Préfet des B.-Alpes, Dautresme.

Cette réponse n'émane certainement pas de M. le Préfet lui-même, mais bien de l'Inspection académique ou primaire.

C'est donc sur l'article 12 du réglement scolaire du 18 janvier 1887 que l'on s'appuie pour autoriser ce commerce.

Or, le 2 mars 1887 M. Berthelot ministre de l'Instruction publique adressait à MM. les Préfets la circulaire suivante, relative au commerce de papeterie et fournitures scolailaires exercé par les instituteurs.

Monsieur le Préfet,

Mon administration est périodiquement saisie de réclamations de librairies relativement à la vente par les instituteurs des livres et fournitures scolaires.

Tout récemment, la Chambre des députés m'a renvoyé une pétition tendant à faire interdire cette vente aux instituteurs et institutrices laïques ou congréganistes là ou se trouve un libraire patenté.

Il m'a paru nécessaire, pour couper court à ses réclamations persistantes et mettre fin à certains abus qui m'ont été signalés, d'adopter la règle suivante :

Dans les localités où il n'y aura aucun libraire, les instituteurs et institutrices publics continueront à être autorisés à vendre à leurs élèves les livres et fournitures de classe aux prix portés sur un tableau affiché dans l'école, après avoir été visé par l'inspecteur primaire. Dans les autres communes, cette faculté est rigoureusement supprimée.

La présente interdiction ne concerne évidemment que le personnel de l'enseignement primaire public.

Nous n'avons aucune injonction à faire sous ce rapport aux maîtres et aux maîtresses de l'enseignement privé, il appartiendra aux autorités locales et aux intéressés de les signaler s'il y a lieu, au contrôleur des contributions directes pour l'application du droit de patente.

Recevez, etc....

Le Ministre de l'Instruction publique et
des Beaux-Arts,
Berthelot.

Est ce assez net ?

Est ce assez clair ?

Est ce assez catégorique ?

Cette circulaire n'abroge-t-elle pas l'article 12 du 18 janvier de la même année ?

Il parait que non, puisque M. Cruppi, Ministre du Commerce a été obligé de revenir sur le sujet par sa circulaire de novembre 1908.

Là encore M. le Ministre ne fait aucune exception et il vise tous les fonctionnaires y compris les instituteurs.

Ce n'est pas en fouillant toutes les paperasses administratives, et en les commentant au mieux de ses intérêts que l'on détruit une loi.

Un fait précis existe, (interdiction formelle à tous les fonctionnaires de se livrer à un commerce), il faut l'admettre sans contester, et veiller à son application stricte quand bien même devrait en pâtir l'intérêt politique et électoral du moment.

Si Messieurs les instituteurs doivent être ménagés, parce que *grands pontifes électoraux* dans les petits pays, il est des gens qu'on ne doit pas brusquer, parce qu'ils sont le sang, la forve vive, l'énergie d'un pays.

Puisque la République a créé l'égalité, qu'on n'en fasse pas un mot creux et vide de sens.

Qu'on applique la loi aussi à nous, qu'aux fonctionnaires et que l'on ne laisse pas subsister une classe de parias à côté d'une caste privilégiée de mandarins.

« A chacun sont métier et les vaches seront bien gardées. »

Que l'instituteur instruise, élève et dirige ses élèves, voilà son devoir, mais quand il leur vend les fournitures classiques, il outrepasse ses droits.

Puisque la grande administration que l'Europe ne nous envie plus ne veut pas faire son devoir, il ne me reste plus que le recours aux Ministres.

C'est une extrémité à laquelle on me pousse. Si c'est aller trop loin, j'en fais juge tous les bons citoyens, tous les gens de bonne foi, tous les commerçants accablés de charges et d'impôts qui n'arrivent pas, malgré leur bonne volonté, à joindre les deux bouts, enfin tous nos élus pour qu'ils usent de leur autorité pour faire cesser ces abus.

Justin REYNAUD, imprimeur-papetier
à Oraison (Basses-Alpes)

VARIÉTES

UN POETE

Cet homme était prédestiné, qui naquit avec ce nom de Mistral, sonore comme le vent !

Un dimanche d'été, après vèpres, il se promenait, encore enfant, autour des remparts d'Avignon. Il rencontra Roumanille qui l'interpella en ces termes :

— De cette façon, mon petit Mistral, tu t'amuses à faire des vers provençaux ?

— Oui, quelquefois, répondit Mistral.

— Veux-tu que je t'en dise, moi ? Ecoute.

Et Roumanille chanta (l'on ne peut que chanter la douce musique des strophes provençales) et Roumanille chanta *les Deux Agneaux* et puis *le Petit Joseph*, et puis *Paulon*, et puis *le Pauvre* et *Maleleine*, et *Louisette* « vraie éclosion de fleurs d'avril, de fleurs de prés, fleurs annonciatrices du printemps félibréen qui me ravirent de plaisir, raconte Mistral, et je m'écriai :

— Voici l'aube que mon âme attendait pour s'éveiller à la lumière !

Quelle lumière ! c'était comme si tout le ciel de Provence lui fût entré dans le cœur .. De ce jour, le petit Mistral eut le dieu en lui et, comme au *mas*, il ne faisait guère que « bailler à la chouette ou à la lune », ses parents, bons paysans très raisonnables, voulurent donner une solide base à sa rêverie et ils l'envoyèrent au collège étudier les maîtres d'Athènes, de Rome et de France, puis à Aix pour faire son droit. De ces années date un premier poème :

Nous trouvâmes dans les berges, — revêtue d'un méchant haillon, — la langue provençale : — en allant paître les brebis, la chaleur avait bruni sa peau ; — la pauvre n'avait que ses longs cheveux — pour couvrir ses épaules. — Et voilà que des jeunes hommes, — en vaguant par là — et la voyant si belle, se sentirent émus. — Qu'ils soient donc les bienvenus, — car ils l'ont habillée dûment — comme une demoiselle.

Et Mistral revint aux champs. Là seulement, il pouvait trouver de quoi vêtir et illustrer dignement l'idée qu'il s'était faite de sa Provence. Au *mas*, son père lui confia la surveillance de la ferme : « Quelquefois, quand le travail était pressant, qu'il fallait donner aide, soit pour rentrer les foins, soit pour dériver l'eau du puits à roue, François Mistral criait dehors :

— Où est Frédéric ?...

Frédéric est dans le bois d'oliviers, ou bien étendu sous les saules au bord du ruisseau, ou bien assis sur le banc du seuil près du figuier luisant de soleil. Alors la mère répondait : — Il écrit !... Et le vieux François, doucement, disait : — Ne le dérangez pas...

Car il avait lu, dans le temps, l'Ecriture Sainte et *Don Quichotte* et il se faisait des livres une idée très haute.

Du bois d'oliviers, des eaux, des rives ombragées, du tiède seuil la plus belle fleur de Provence, *Mireille*, allait éclore, d'une idée aussi profonde, et que Mistral avait eue, un soir, à vingt ans, « les yeux vers les Alpilles » ; raviver en Provence le sentiment de la race, pour cela restaurer la langue naturelle et historique du pays, et lui rendre sa vogue par l'efficace de la « divine poésie ». *Miréio* parut le 2 février 1859, dédié à Lamartine :

Te counsacre Miréio : es moun cor e mon amo
Es la flour de mis an,
Es un rasin de Crau qu'émé toute sa ramo
Te porgo un païsan

Je te consacre *Mireille* : c'est mon cœur et mon âme. — C'est la fleur de mes années — c'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles — t'offre un paysan.

Lamartine accueillit avec ces paroles « l'enfant de l'amour » :

« J'ai lu *Miréio*... Rien n'avait encore paru de cette sève nationale, féconde, inimitable du Midi. Il y a une vertu dans le soleil. Oui, depuis les Homérides de l'Archipel, un tel jet de poésie primitive n'avait pas coulé. J'ai crié comme vous : c'est Homère. »

Cinquante années après Lamartine, nous crions : c'est Homère !

Mais le plus beau poème de Mistral, n'est-ce pas sa vie ? Reboul lui dit un jour, après avoir célébré *Mireille* « le plus beau miroir ou jamais la Provence se soit mirée » ;

« Mistral, tu vas à Paris. Souviens-toi qu'à Paris les escaliers sont de verre. N'oublie pas ta mère ! N'oublie pas que c'est dans un *mas* de Maillane que tu as écrit *Miréio*, et que c'est là ce qui te fais grand ! N'oublie pas que c'est un bon catholique de la paroisse Saint-Paul qui a posé la couronne sur ta tête ! »

Non, Mistral n'oubliera pas ces sublimes avis. Noblement fidèle, il demeurera comme un fier seigneur, dans sa province, dans la quiète solitude de son village, sous la clarté de son ciel, où l'or pur de son œuvre et de sa vie gardera sa splendeur.

Une telle sérénité d'existence surprend aujourd'hui. Pour découvrir un semblable idéal il faut que l'esprit s'envole vers les siècles merveilleux où les poètes étaient considérés comme des êtres divins.

Mistral, de son vivant, semble déjà dans la légende.

J. E.

Chronique Locale

SISTERON

Concert-bal des Touristes. — Ainsi que nous l'avions prévu, le concert-bal offert par la musique des *Touristes des Alpes* à ses membres honoraires a pleinement réussi. A 9 h. 1/2 devant un auditoire très bien composé et galeries combles, la musique commençait l'exécution des meilleurs morceaux de son répertoire. Des applaudissements prolongés ont montré que les musiciens étaient à la hauteur de leur tâche et étaient dignes du chef qui les dirige.

Le bal qui suivait, a été des plus charmants ; il n'y avait pas cette foule compacte qui fait quelque fois regretter aux bons danseurs et danseuses de ne pouvoir se livrer avec plaisir à leurs doux ébats, mais assez de monde permettant de passer une agréable soirée et danser, sans se bousculer, les enlevantes danses d'un orchestre des mieux composés.

Inspection des fraudes — M. Ricard, brigadier de police, inspecteur des fraudes pour l'arrondissement de Sisteron, à fait, au marché de samedi dernier, plusieurs prélèvements de graines fourragères — luzerne et trèfle — qui ont été envoyés au laboratoire de Marseille.

Continuant sa tournée, M. Ricard s'est rendu encore dans la commune de Château-Arnoux où il a fait plusieurs prélèvements de lait, afin d'être soumis aux expériences du laboratoire, et gare ! s'il y a fraude, la loi, l'inexorable loi, sera-là ?

Echos du Palais. — Dans son audience dernière le tribunal à eu à statuer sur plusieurs affaires ; c'est d'abord la nommée Castanièra Antonina, qui a les honneurs de l'audience : son cas n'est pas grave et est bien commun à beaucoup de ses compatriotes, elle avait tout simplement omis de faire sa déclaration d'étrangère à la mairie de la commune de Clamensane où elle réside, une amende de 25 francs l'a rappelée au respect des lois françaises.

Vient ensuite l'affaire d'un jeune employé G. P. âgé de 17 ans ; ce jeune homme, pas méchant pour un sou, mais déjà luré, est accusé d'escroquerie. Malgré que le fait soit patent, son défenseur Me Thélène, plaide si bien sa cause, son âge et ses antécédents, que le tribunal après lui avoir fait un brin de morale acquitte G, et le renvoi à son oncle afin que celui-ci en fasse un honnête et brave citoyen.

Le cas ci-dessous est plus grave, il s'agit de deux individus, deux chevaliers du trimard qui, appréhendés par les gens de la sénéchaussée, opposent à ces mêmes gens une résistance opiniâtre et finalement se livrent a des voies de fait sur eux ; arrêtés et incarcérés, ils comparaissent à l'audience de ce jour pour répondre de ce délit, ce sont les nommés Rouvier André et Marius Léopold. Leur compte est clair, la loi leur sera appliquée dans toute sa rigueur, car il faut que le dernier mot lui appartienne, le premier a donc 6 mois de prison et le second également 6 mois de prison, plus 16 francs d'amende.

Ils seront libres aux vendanges, pour recommencer peut-être de plus belle...

Cosmos-Cinéma. — La direction de Cosmos Cinéma, nous prie d'annoncer pour aujourd'hui samedi, et demain dimanche, deux brillantes représentations cinématographiques qui seront données le soir à 8h. au Casino.

Les habitués de ces magnifiques distractions se rappellent très bien que ce fut *Cosmos Cinéma* qui sut le mieux captiver toute leur attention, par les nombreuses et jolies vues qu'il fit dérouler sous leurs yeux.

Cosmos Cinéma qui arrive avec un répertoire nouveau est réellement le cinématographe instructif, amusant, moral et très comique. C'est pour cela que ce soir et demain il y aura foule.

Les Pilules Suisses sont un remède efficace et commede pour guérir les *maux d'estomac*, la *constipation* et comme depuratif. 1 fr. 50 la boite franco, Glaesel, ph. 28, rue Grammont, Paris.

ETAT-CIVIL

du 24 au 30 Avril 1909.

NAISSANCES

Martin René-Sylvain-Auguste.

Meissonier Marcel-François-Claude.

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Imbert Victor Henri, tailleur, 58 ans, rue droite. — Veyren Adelaïde Joséphine, s. p. épouse Conchy, 63 ans, rue droite. — Jaubert Joseph Antoine, 86 ans, hospice.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Aimé **BERTRAND**
Huissier
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Il sera procédé, le **lundi 10 mai jour de foire à Sisteron** à deux heures du soir, à Sisteron, Place de la Mairie, à la Vente aux Enchères publiques,

D'une jolie **chambre à coucher** en très bon état, composée d'un lit garni, table de nuit et armoire à glace.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère.

Il sera perçu le 5 o/o en sus du prix d'adjudication.

Sisteron, le 30 avril 1909.

L'huissier chargé de la vente :
signé : BERTRAND.

Etude de Me TURCAN
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **Dimanche seize mai** mil-neuf cent neuf, à **deux** heures du soir en l'Etude il sera procédé, par le ministère de Me Turcan, à la Vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés appartenant à l'**Hôpital de Sisteron**.

1° D'un Grand Domaine
de rapport et d'agrément

sis sur le terroir de **Sigoyer**, à 10 kilomètres de Sisteron et à 500 mètres du village de Thèze. Comprenant :

1° **Maison de Maître** meublée; 12 pièces, avec caves, écuries, remises, jardins arrosables, terrasses, ombrages, eaux de source, salle de bains, pêche, chasse.

2° **Vaste et belle Ferme** de rapport, indépendante avec capitaux. Contenance totale : 91 hectares.

Mise à prix, sans les meubles : **Quarante mille francs**, ci.... **40.000 fr.**

Meublée : **Quarante cinq mille francs**, ci..... **45.000 fr.**

2° Maison d'Habitation

sise à **Sisteron**, rue de l'Horloge, avec écurie et remise.

Mise à prix : **Trois mille francs**, ci... **3.000 fr.**

Pour renseignements et pour visiter s'adresser à Me **Turcan**, notaire, ou à Mr **Chauvin**, économe de l'Hôpital.

Un très bon Conseil

Asthmatiques catharreux, oppressés, employez la Poudre Louis Legras, dont parlent tous les journaux ; c'est le véritable spécifique de la suffocation. Ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'exposition universelle de 1900, dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, de toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139 Bd Magenta à Paris.

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu, — Bussang. — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers et un apprenti chez M. BEC Paul, fabricant de chaussures, Sisteron.

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville avec environ 2 hectares de pré
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER
Grand Entrepot

situé au Centre de la Ville
S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

AVIS

M. IMBERT Louis, balayeur public, prévient les intéressés qu'il a un grand stock de fumier **à vendre à des prix très modérés**. S'y adresser.

A VENDRE
Grande Quantité de Bonbonnes
de toutes contenances
S'adresser au bureau du Journal.

ASTHME ET CATARRHE

Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC
est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les
Maladies des Voies respiratoires.
LES HOPITAUX FRANÇAIS

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Tout le monde connaît M. GLASER, spécialiste de Paris. Ce grand professionnel ayant une expérience pratique de trente années, a lutté pendant un tiers de siècle à combattre l'infirmité appelée *Hernie.*

Disons de suite qu'il a lutté victorieusement et que ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant. Nous pouvons affirmer que la hernie est définitivement vaincue grâce à la nouvelle découverte de M. GLASER. Cette découverte consiste en un appareil très ingénieux, souple, ayant une résistance sans égale, le plus léger, imperceptible, se moulant sur le corps, il se porte nuit et jour, il permet les travaux les plus durs, ne gênant d'aucune manière, il ne peut se déranger quelques soient les mouvements du patient. Dès son application, le malade éprouve un bien être inexprimable, il se sent renaître aussitôt, la hernie est refoulée doucement et par la propriété curative de cet appareil elle disparaît bientôt.

Qu'est-ce donc une hernie ???. Une simple dilatation de son anneau, soit inguinal, crural ou ombilical ; l'anneau étant formé par des muscles fibreux, si ces derniers s'amincissent l'anneau se trouve par là même agrandi, l'intestintestin sort, c'est la hernie.

Or, c'est précisément ici que l'appareil Glaser fait merveille ; il refoule l'intestin à sa place et par sa pression constante les muscles de l'anneau ne sont plus tourmentés, ils s'épaississent, le diamètre de l'anneau diminue, le vide qui s'était produit est à nouveau rebouché, et la guérison est ainsi obtenue. Pour arriver à ce résultat, il faut deux périodes. La première est d'une durée d'un mois, en un mois la hernie aura disparue ; la deuxième période est pour renforcer les muscles afin d'éviter toute rechute.

Ajoutons que M. GLASER a obtenu, pour son invention, les plus hautes récompenses et une mention honorable de M. le Ministre parce que son appareil a été considéré à juste titre le seul capable de rendre les plus grands services à l'humanité. Aussi engageons-nous vivement tous les malades des deux sexes atteints de hernies à venir essayer cet ingénieux appareil à :

Digne, le 28 Mai. Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, le 29. Hôtel des Acacias.
Manosque, le 30. Hôtel Pascal.
Forcalquier, le 31, Hôtel Valenty.

Envoyez 0 fr. 30 à M. J. GLASER, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie-Paris, pour recevoir franco son traité sur la hernie.

ANÉMIE
PAUVRETÉ DU SANG
FLUEURS BLANCHES
FAIBLESSE GÉNÉRALE

Guérison radicale
EN 20 JOURS
par l'Elixir
ou la Confiture de
St VINCENT DE PAUL
Les Seuls autorisés spécialement.

PÉLOILLE, Pharmacien, 2, Faubg St-Denis, PARIS
et toutes Pharmacies. — BROCHURE FRANCO.

RECOLTE 1908 : 850 hectolitres à vendre
Pour boire du BON VIN *garanti naturel*
adressez-vous directement **au Vigneron** du domaine du Moulin à Vent
d'AUBAIS GARD
Vin rouge 35 fr. la pièce de 228 litres ; *logé et*
Vin rouge 84 fr. le demi-muid de 260 litres ; *franco*
Certificat de récolte accompagne facture. Le transport et la régie tout payé au départ. Rien à débourser en prenant livraison. *Prime 2 bouteilles d'eau de vie de Marc, à chaque pièce.* Echantillon 0,50 c. Toute facilité pour paiement. Les expéditions se font le samedi.

PORTRAITS D'HIER
ETUDES
sur la Vie, les Œuvres et l'Influence
des
GRANDS MORTS DE NOTRE TEMPS

Tel est le titre d'une nouvelle revue dont le premier numéro paraîtra le 15 mars. Dans le comité de rédaction, nous relevons les noms de : Elie Faure, Victor Méric, Gustave Hervé, Georges Pioch, Léon Werth, Maurice Robin, R. de Marmande, Francis Jourdain, François Crusy, Miguel Almereyda, Gaston Syffert, Manuel Devaldes, Améde Dunois, A. Detannoy, Paul Signac, Paul Cornu, etc.

Cette nouvelle revue se propose un double but :

1° Présenter à ceux qui les ignorent ou ne les connaissent qu'imparfaitement, les hommes qui ont contribué à former la pensée moderne sous ses expressions artistique, littéraire, scientifique et politique :

2 Mettre de l'Unité, introduire un ordre dans la multitude des sensations éveillées en nous par les productions du génie humain.

Il n'y a pas d'effort individuel vraiment détaché. Tout s'enchaine. Nous ne sommes les uns et les autres que les produits des générations qui nous ont précédés.

Penser, c'est unir dit Kant. En ce sens, **Portraits d'hier** constitueront un guide précieux et sûr.

Parmi les hommes dont la vie et l'œuvre constitueront une étude nous pouvons citer : Emile Zola, Puvis de Chavane, Elisée Reclus, Beethoven, Léon Gambetta, H. de Balzac, Manet, Karl, Marx, Baudelaire, Daumier, Bakounine, Ibsen, Michelet, Jules Vallès, Blanqui, etc., etc.

Peintres, littérateurs, théoriciens, musiciens, savants hommes politiques et hommes d'actions : maîtres illustres consacrés par la renommée ; gloires plus obscures dont la renommée ne dépassa jamais le cercle d'une élite, mais dont l'influence fut néanmoins prépondérante ; en un mot, tous ceux de nos ainés qui ont suscité les grands mouvements d'idées de la fin du 19e siècle et du commencement du 20e, ou enrichi d'un joyau nouveau la couronne de l'art, prendront place dans cette galerie.

Chaque numéro des **Portraits d'hier** formera un tout en soi. Les grands morts y seront présentés sans ordre ni lien apparent. **Portraits d'hier** formeront une œuvre méthodique et complète, indispensable aussi bien à celui qui n'a pas eu les moyens de s'instruire qu'à l'initié auquel ils fourniront le moyen de compléter ou de vivifier ses connaissances.

Le troisième numero de PORTRAITS d'HIER est paru :

C'est l'illustre écrivain, Emile Zola, qui inaugure cette galerie dont il faut saluer joyeusement la création.

Le Maître est présenté par Victor Méric. Et c'est assurément, sous un mince volume, l'étude la plus consciencieuse et la mieux documentée qui ait été faite de l'œuvre et de la vie de Zola.

L'étude (32 pages) est illustrée d'un masque inédit par Valloton, d'un portrait de Zola enfant, d'une reproduction du tableau de Manet, d'une pointe sèche de Desboutin, d'un Emile Zola par De la Barre, et d'une très interressante page autographe de l'écrivain.

Ajoutons que les **Portraits d'hier** formeront une élégante plaquette illustrée de 32 pages et paraîtront le 1er et le 15 de chaque mois. Le prix modique, 25 centimes, en permettra l'acquisition aux moins fortunés. Administration-Rédaction : H. FABRE, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris (4e) Abonnements : un an (24 numéros), 6 fr. ; six mois (12 numéros), 3 fr. trois mois (6 numéros) 1 fr. 50.

La Vie Heureuse

Quel est l'âge de la Beauté ? A cette question posée par la *Vie Heureuse*, des écrivains des savants, des artistes choisis parmi les plus notoires d'aujourd'hui ont répondu avec la poésie, l'humour ou la gravité qui caractérisent leur talent. Les réponses de Mmes Albert Besnard, Breslau, Dieulafoy, Dufau, Marni, Henri de Reynier, Marcelle Tinayre, de MM. Abel Bonnard, René Boylesve, Romain Coolu, Caro-Delvaille, Paul Margueritte Marcel Prévost, J.-H. Rosny, forment un ensemble qui reflète curieusement un aspect de l'esprit de ce temps. Cet amusant referendum est un des attraits du numéro de Pâques de la *Vie Heureuse*, qui publie un admirable poème de M. Abel Bonnard, les *Cloches*, une émouvante nouvelle de Paul et Victor Margueritte, l'*Ame du Temps*, l'œuvre et la vie de *George Sand*, d'après les belles conférences de M. Doumic, le dernier académicien élu ; un curieux récit des cérémonies de la *Semaine Sainte à Fontarabie* ; la chronique du mois des Maîtres humoristes Franc Nohain et Timmory ; une captivente page d'histoire : *Un diseur de bonne aventure à la Cour de Louis XIV*, etc., etc. Ces quelque vingt articles font du numéro de Pâques de la *Vie Heureuse*, qu'ont illustré Abel Faivre, Mirande, Henri Morin, A. Wély, le Magazine le plus instructif, le plus luxeux, le plus amusant. Une splendide couverture, un hors-texte en couleurs complètent l'attrait de ce numéro sensationnel.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. — *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr. 50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Bulletin Financier

A l'intérieur, le mouvement révolutionnaire est toujours inquiétant ; en Orient, le succès des jeunes Turcs paraît de nature à rassurer l'Europe.

En conséquence, si l'on note de la faiblesse sur notre 3 o/o, les divers autres compartiments de la cote sont plutôt en reprise.

Notre fonds national est à 97.30 ; 97.23 et même 97.10. La Caisse achète 48 francs de rente au comptant.

Progrès des fonds russes. 5 o/o 1906 103.30 4 1/2 o/o 1909 libéré 94.25 ;

Turc 92.95 en avance ; Serbe meilleur à 81,70. Société Extérieure 99.20.

Société de crédit bien tenues. Banque de Paris 1630 ; Lyonnais 1215 ; Comptoir d'Escompte 713 ; Société Générale 665. Banque Franco Américaine 484. Banque centrale mexicaine 430.

Chemins espagnols lourds. Obligations 5 o/o Chemins brésilien Victoria à Minas 440.

Valeurs russes de métallurgie et de charbonnages à peu près inchangées.

Rio 1842 ; Cuivre 1/4 de hausse.

En Banque, Mines d'or calmes. Rand Mines 216.50.

Obligatione 5 o/o Energie Industrielle 476.

NOVEL.
42, rue Notre Dame-des-Victoires.

LECTURES POUR TOUS

Quelques semaines encore, et la béatification de Jeanne d'Arc va être solennellement proclamée. Quelle fut la procédure suivie pour cette nouvelle glorification de l'héroïne nationale ? C'est ce que nous apprend, dans le numéro d'*Avril* des **Lectures pour Tous**, un article très curieusement documenté.

Soucieuse de renseigner exactement sur toutes les questions actuelles, la célèbre revue fait aussi une large place à tout ce qui peut séduire ou amuser. Envers du théâtre, expositions en vogue, grandes premières, événements d'hier ou de demain, voilà un aperçu de ce qu'on trouve chaque mois dans les **Lectures pour Tous**, dont les saisissantes illustrations suffiraient à justifier le succès toujour croissant.

Lisez le sommaire du numéro d'Avril :

Les étapes d'une Sainte. — Au foyer de la Maison de Molière. — Les Magiciens des Plantes. — Où les Femmes font l'ouvrage des Hommes. — Le père du Petit Poucet, par ARVÈDE BARINE. — *Or, en 1809, nous prîmes Saragosse*, nouvelle, par L. SOLONNET. — *Les plus belles Dames d'hier et leur Peintre. — Le mystère du Grand Hesper*, roman. — *Des folies pour un plat d'Escagots — Hygiène-Palace.* — Actualités : *L'esprit de Caran d'Ache, — Tous les Nains du monde en villégiature à Paris. — Du pain à la Mécanique, S.V.P. Bacchus, le nouvel opéra de Massenet.*

Les Hommes du Jour

Aujourd'hui parait en 4e série de la curieuse et intéressante publication LES HOMMES DU JOUR.

On y trouvera les portraits-charges et les biographies de : Mirbeau, Rodin, Brousse, Lockroy, Viviani, Biétry, Descaves, J. L. Breton, P. Bourget, M. Allard, A. Antoine, Gérault Richard. Texte de Flax, dessins de A. Delannoy.

La valeur documentaire, littéraire et artistique de cette publication en fait une collection unique que tout acheteur conserve précieusement.

On peut se procurer la 4e série, soigneusement brochée sous couverture illustrée, chez tous les libraires, dans tous les kiosques et bibliothèques des gares. Prix **1** fr. **20**, franco **1** fr. **30**.

Administration : 38 Quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

LES HOMMES DU JOUR
paraissant tous les samedis. — Le No 10 cent.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
RICQLÈS
RICQLÈS

© VILLE DE SISTERON

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

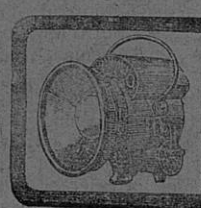

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (prix Meynot).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* « B-A »

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers

Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFÉS POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES

CONNIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

TIRAGE SANS REMISE POSSIBLE 15 JUIN 1909

Grande **LOTERIE** Natle de

ARTISTES LYRIQUES

3 Gros Lots : **250.000f - 100.000f - 50.000f**

50 Lots de 1000 fr. ; 142 de 500 fr. et 1001 de 100 fr. formant un total de 1196 Lots pour

621.100fr.

payables en or et déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris.

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

EN VENTE chez tous les libraires, papetiers, bureaux de tabac. Pour les envois à domicile envoyer lettres et mandats à l'**Administrateur de la Loterie, 110, Boulevard Sébastopol**, en joignant 0f10 pour le port. Tout acheteur de 5 billets recevra *gratuitement* la liste des numéros gagnants.

DERNIERS BILLETS

BUSSANG guérit L'ANÉMIE

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN ABONNEMENT

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON